



FACE AU CORONAVIRUS : PAS DE RENTRÉE AVANT SEPTEMBRE !

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai. Cette annonce s'est faite unilatéralement et n'a fait l'objet d'aucune concertation au préalable.

Cette décision est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus. L'INSERM a émis un avis défavorable à cette réouverture : « *il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier* », ou encore le président de la fédération des médecins de France : « *L'ouverture des écoles pour moi [...], c'est un risque inutile* ».

Elle l'est d'autant plus **qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début**, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires.

Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ? **Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salariés sommés de reprendre leur activité.**

Pourquoi serait-il sans risque d'ouvrir les écoles, les collèges et les lycées, quand les universités, les théâtres, les cinémas ou les restaurants resteront fermés ? Y a-t-il moins de risque de contagion dans des établissements scolarisant des centaines d'élèves que dans des restaurants de 30 couverts ? Comment garantir les distances de sécurité et les gestes barrières dans les couloirs, les salles de cours ou les ateliers ? **Comment assurer que les établissements scolaires ne deviendront pas de nouveaux foyers de contagion, mettant en danger élèves, familles et personnels ?**

Ne nous y trompons pas : le discours sur les inégalités n'est là que pour masquer maladroitement que les motivations gouvernementales répondent aux exigences économiques du Medef car il s'agit de remettre les salariés au travail. **La CGT Educ'action ne tolérera pas que les personnels de l'Éducation Nationale soient laissés seuls en première ligne au nom de la sacro-sainte économie.**

Cette réouverture met directement en danger les enfants, leurs familles et les personnels qui les accueilleront dans les établissements scolaires. Cette situation est inacceptable : la vie et la santé des enfants, des familles et des personnels sont prioritaires. La CGT Educ'action considère qu'il ne peut y avoir de reprise que dans des conditions assurant la sécurité de toutes et tous. Or c'est loin d'être le cas actuellement.

À un tout autre niveau, quelles garanties auront les personnels quant à l'engagement de leur responsabilité pénale en cas de contamination de leurs élèves une fois la reprise amorcée ? Pour le moment, aucune.

Pour la CGT Educ'action, rentrer le 11, le 18 mai ou début juin n'a aucun sens au niveau sanitaire et est dangereux pour l'ensemble du personnel, des élèves et leurs familles. **C'est pourquoi nous exigeons que la rentrée scolaire ait lieu en septembre, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens.**

Cependant, si le gouvernement n'entendait pas raison d'ici-là, la rentrée aurait lieu, échelonnée durant le mois de mai. Par souci pour la santé de tous, la CGT Educ'action encourage vivement l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à exercer leur droit de retrait dès la reprise décidée dans leurs établissements.

Le droit de retrait peut être exercé en cas de situation professionnelle présentant un danger grave et imminent pour la santé physique des salarié.es. La notion de danger grave et imminent doit être entendue comme étant **une menace directe pour la vie ou la santé du fonctionnaire ou de l'agent, c'est-à-dire une situation de fait pouvant provoquer un dommage à l'intégrité physique ou à la santé de la personne.**

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons tous les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.